



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : Foire Plantes et Jardins

Anduze le 27 février 2020

Responsable : Alain

ucianduze@gmail.com

L 'U.C.I.A d'ANDUZE organise le **Dimanche 26 avril 2020**

« Foire Plantes et Jardins »

Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie, pour les artisans, aménagement et entretien de jardins, pisciniste, etc... revendeurs graines, livres plantes et jardins, matériels d'entretien, etc., et parc des cordeliers pour les pépiniéristes et fleuristes, ci- joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement de la Foire.

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le **31 mars 2020** accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. (Chèque qui sera encaissé après la manifestation) pour les exposants ayant déjà participé à une de nos manifestations. Pour les nouveaux participants le chèque sera encaissé le 20 avril 2020.

Ainsi qu'un **chèque de caution de 20€**, qui sera **détruit** à la fin du Marché si votre emplacement à été rendu propre, **ou pour les habitués, à leur demande, sera gardé comme caution pour l'ensemble des marchés de la saison 2020.**

Dans tous les cas, nous ne renvoyons pas les chèques de caution non encaissés, ils sont détruits en fin de saison (pour info, nos exposants 2019, tous marchés confondus ont été exemplaires, aucun chèque de caution n'a été encaissé en 2019).

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de non retenu, votre chèque vous sera retourné par courrier.

Dès réception de votre dossier, Si votre candidature est retenue nous vous la confirmerons par mail.

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 20 avril 2020.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H et jusqu'à 8H30.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Président Alain GERARD



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERÇANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Règlement : « *Foire Plantes et Jardins* » ANDUZE Dimanche 26 avril 2020

Priorité sera donnée aux producteurs
Accueil des exposants de 7h00 à 8h30

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas au règlement de la foire.

La foire est ouverte au public de 9 heures à 19 heures, les stands devront être complètement installés et les véhicules sortis de la foire pour ces horaires. (Parking du Gardon à proximité).

L'exposant doit fournir lors de son inscription :

- Pour les producteurs : **Attestation d'Affiliation MSA**
- Pour les artisans : **photocopie du D1 (Répertoire des Métiers)** de moins de 12 mois.
- Pour les commerçants : **photocopie extrait de K-bis** de moins de 12 mois.
- Pour tous les exposants : **attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Foire, Salon et Marché ».**

Les prix seront affichés, les normes d'hygiène seront respectées.

- Le comité de foire fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition.
- La réclame à haute voix est interdite.
- La foire a lieu en plein air sur le Plan de Brie et au parc des cordeliers. Les exposants devront prévoir une protection contre les intempéries. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage occasionné aux produits.
- En cas de non-respect du règlement constaté sur place, le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser l'exposant sans remboursement de son emplacement.

PROPRETE DES LIEUX: chaque exposant doit veiller à la propreté des lieux.

Rien ne doit être laissé après votre départ.

Vos déchets (cartons, denrées alimentaires et autres.) doivent être déposés dans les conteneurs les plus proches se trouvant sous les quais à 50m du Plan de Brie et non dans les petites poubelles prévues pour les promeneurs, ou dans le conteneur mis à disposition au parc des cordeliers.

Votre chèque de caution sera détruit à la fin de la manifestation si vous avez respecté ses consignes ou pour les habitués, à leur demande, sera gardé comme caution pour l'ensemble des marchés de la saison 2020, et détruit en fin de saison.

Nous vous rappelons qu'il ne sera fait aucun remboursement à partir du 20 avril 2020 si vous n'utilisez pas votre place. La météo n'est pas une excuse d'annulation de votre présence, si le marché est maintenu.



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANTS

Bulletin d'inscription « Foire Plantes & Jardins » Anduze

Le Dimanche 26 avril 2020

Nom : Prénom:

Adresse :

CP Ville Tél.

E-mail (OBLIGATOIRE)

ACTIVITÉ : (cochez votre réponse)

Producteur

Artisan

Commerçant/revendeur

1^{ère} participation

Déjà participé à 1 marché

LISTE COMPLÈTE DES PRODUITS PROPOSÉS :

.....
.....
.....

Parc des cordeliers producteurs, pépiniériste et fleuriste

jusqu'à 10 m² (minimum): **10 €** métrage désiré :m² x 1€ =€

Plan de brie Artisans, Elagueur, pisciniste, entretien et création de jardins, outillage, etc...

Jusqu'à 3ml : **10 €** De 4 à 6m : **5 €** le mètre supplémentaire. (Largeur garantie 1,60m)

Métrage désiré : 4m 5m 6m

Soit Nombre de m² 10 + =m² = 10€ + * 1€ = €

Soit Nombre de ml 3 + =ml = 10€ + * 5€ = €

+ CHEQUE DE CAUTION : **20€** Détruit à la fin du Marché, si emplacement propre

A conserver pour d'autres marchés de la saison 2020, détruit en fin de saison

Barnum (pas en partie centrale plan de brie) *Parasol*

L'électricité est disponible sur le plan de Brie et au parc des cordeliers, équipez-vous de vos rallonges aux normes et en bon état de fonctionnement.

Attention :

Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées de(s) chèque(s) et des justificatifs demandés.

L'exposant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »;

À RETOURNER AVANT LE 31 MARS 2020